



Avis au public

en matière d'aménagement communal et de développement urbain et en matière d'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

1) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général au lieu-dit « Auf dem Rank » à Holzthum

En exécution de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le conseil communal, dans sa séance du 21 juillet 2022, a délibéré sur le

projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général au lieu-dit « Auf dem Rank »

concernant des fonds sis à Holzthum, nos. cad. CA 829/2291, CA 829/2292 et CA 829/1904.

Conformément à l'article 12 de la loi précitée, la délibération du conseil communal ainsi que le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation ainsi que le rapport sur les incidences environnementales, sont déposés au secrétariat de la Commune du Parc Hosingen à partir du 08 août 2022 pendant 30 jours, soit pendant la période du **08 août 2022 au 06 septembre 2022 inclus**.

Conformément à l'article 13 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune du Parc Hosingen **avant le 07 septembre 2022**, à peine de forclusion.

Le dossier relatif au projet de refonte du plan d'aménagement général est publié sous forme électronique sur le site www.hosingen.lu/publications/urbanisme.

Une réunion d'information avec la population sera tenue par le collège des bourgmestre et échevins le **mardi 09 août 2022 à 11.00 heures** à la mairie à Hosingen.

2) Modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « Quartier existant » au lieu-dit « Auf dem Rank » à Holzthum

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée, il est porté à la connaissance des toutes les personnes concernées que le dossier relatif à la **Modification ponctuelle du PAP « Quartier existant » au lieu-dit « Auf dem Rank » à Holzthum**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune du Parc Hosingen pendant la **période du 08 août 2022 au 06 septembre 2022** inclusivement.

Le dossier est également publié sous forme électronique sur le site www.hosingen.lu/publications/urbanisme.

Les réclamations relatives au projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la Commune du Parc Hosingen **avant le 07 septembre 2022**, à peine de forclusion.

3) Évaluation environnementale stratégique (Strategische Umweltprüfung SUP)

En application des dispositions de l'article 2.3. de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, Madame la Ministre de l'Environnement a marqué dans son courrier du 08 avril 2022 Réf. 98704 son accord sur la non-nécessité de procéder à une étude d'évaluation environnementale plus approfondie du projet (Umweltbericht).

En application de l'article 2.7. de cette même loi, la décision de Madame la Ministre de l'Environnement et les pièces à l'appui sont consultables pendant quarante-cinq jours sur le site internet de la commune Parc Hosingen à partir du 08 août 2022.

Hosingen, le 06 août 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

